



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Yves Cruchten
Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Luxembourg, le 6 mai 2020

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Madame Viviane Reding relative à la mise en oeuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA) dans l'esprit du principe de précaution.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 89 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que vos commissions y auront réservées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés